

**PIECES A FOURNIR POUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION
D'EXPLOITATION D'UN RESEAU PRIVE DE TELECOMM**

1. Demande écrite adressée au Président du Conseil de Régulation
2. Copie de la pièce d'identité du Responsable de l'entreprise
3. Copie de l'agrément de commerce ou fiche circuit de l'entreprise
4. Formulaire de demande d'autorisation dûment renseigné et signé, accompagné des pièces à fournir complémentaires
5. Justificatif des homologations des équipements des différents réseaux
6. Copie du reçu de paiement des frais de dossier

**PROCEDURE POUR L'ATTRIBUTION D'UNE AUTORISATION
D'EXPLOITATION D'UN RESEAU PRIVE DE TELECOMMUNICATION**

Etape N°1 : Retrait des formulaires de demande d'autorisation et des pièces à fournir au siège de l'ARCEP ou sur le site web de l'ARCEP www.arcep.ga

Etape N°2 : Dépôt de l'ensemble du dossier au *Secrétariat du Président du Conseil de Régulation*.

Etape N° 3 : Traitement du dossier et édition de l'ordre de recette (redevance annuelle due au titre de l'autorisation).

Etape N°4 : Paiement de la redevance annuelle due au titre de l'autorisation.

Etape N°5 : Transmission, pour signature, à l'exploitant du cahier des charges associé à l'autorisation (pas de cahier des charges pour les réseaux PMR).

Etape N°6 : Signature du cahier des charges et de l'autorisation par l'ARCEP, et transmission à l'exploitant.